



## Compte-rendu CDAS 28 novembre 2023

### Réponse à notre déclaration liminaire :

- Médecin de prévention : arrivée du Dr Julie SAHNOUNE au 1<sup>er</sup> février 2024 qui partagera son temps entre Arras et Amiens

- Concernant les sinistrés touchés par les inondations : les collègues ont été contactés dès la fin de la 1<sup>ère</sup> semaine d'intempéries même quand ils n'avaient pas pris contact avec les assistantes sociales.

À ce jour, 38 agents ont pris contact avec les assistantes sociales, 13 dossiers sont actuellement validés en sinistre. Les OS demandent que les retraités soient également contactés. Actuellement 3 retraités se sont manifestés.

Les assistantes sociales précisent que les situations sont examinées dès leur signalement.

L'aide aux sinistrés concerne l'habitation seulement, pas les dépendances.

Le montant accordé est de 2000 € maximum, si cette aide est insuffisante, il est possible d'effectuer un prêt auprès de l'ALPAF. Si ce prêt n'est pas possible (en cas de taux d'endettement trop important), une aide complémentaire peut être accordée.

Mme Durand (directrice régionale douane Dunkerque) indique qu'une collecte a été mise en place afin de récupérer de petits équipements ou du linge. Le relais a été fait avec les assistantes sociales pour que les collègues des douanes ayant besoin d'une aide financière puissent être accompagnés. Tous les collègues n'ont pas connaissance de cette aide, il faut les informer.

Mme Ortiz ajoute qu'une demande a été faite au service RH pour repérer les congés posés alors qu'ils étaient non prévus initialement chez les collègues car cela peut être un indicateur du sinistre. Des ASA sont alors possibles.

Mme Ortiz regrette que le Secrétariat Général n'ait pas recruté de vacataire pour accompagner Mme Sahm dans cette période. La CGT regrette que la DGFIP doivent financer ce vacataire et milite pour qu'un deuxième délégué soit recruté .

- Formation des experts : La CGT souhaite que les experts présents puissent bénéficier de la formation dispensée l'après-midi même.

Mme Ortiz indique que les experts peuvent changer d'une instance à l'autre, qu'il n'est pas possible de former tout le monde mais qu'en cas de renouvellement important des titulaires et suppléants, une formation pourrait être envisagée.

- Restauration : Trop de travail pour la déléguée, il n'est pas possible d'organiser un groupe de travail restauration. Pour autant Mme Ortiz précise qu'elle est attachée à la restauration collective également.

La CGT regrette que lors du groupe de travail national, rien ne s'est passé. Des propositions ont été faites mais sans budget.

La CGT souhaite une augmentation de la valeur faciale du ticket restaurant.

La CGT a attiré l'attention sur le fait que les inondations ont impactées le taux de fréquentation au restaurant de St-Omer, il faudra en tenir compte dans le comptage. Un point d'étape est prévu en mars-avril.

Mme Ortiz indique qu'elle s'est engagée sur ce dossier, qu'elle a noté l'augmentation de la fréquentation avant les intempéries et qu'il faut maintenir ce restaurant ouvert. Ulysse devrait être abondé de la liste des restaurants administratifs du département et des consignes de réservation pour chacun.

- Dégradation de la relation avec les usagers : Consigne a été donnée de faire une fiche de signalement systématique.

### Passage à l'ordre du jour : PV du CDAS du 11 avril 2023 adopté à l'unanimité

- Nouvelle organisation du réseau de l'action sociale : La CGT regrette que cette nouvelle organisation passe par des suppressions de poste.

5 départements concernés par cette réorganisation ( 62, 59, 80, 02, 60) pour 25 000 personnes.

Cette réforme engendre la création d'un poste de responsable régional.

Les délégués départementaux deviennent des délégués de proximité suite à la présentation du délégué, la CGT est encore plus dubitative. Pour la CGT cette nouvelle organisation sert à supprimer des emplois et à enlever de la proximité.

Le délégué régional parle d'ouverture de nouveaux berceaux dans la région, nous avons des doutes car au niveau national pas de créations de berceaux.

- Budget : Il reste un reliquat de 2318 €

Mme Sahm pensait en attribuer une partie aux cadeaux du concours de dessin mais une proposition a été faite pour utiliser ce reliquat afin de faire un geste pour les sinistrés sous forme de chèque cadeau.

Les assistantes sociales préviennent qu'il faudra demander aux agents concernés s'ils acceptent de donner leur nom puisqu'elles sont soumises au secret professionnel.

Après rappel du cadre d'application, proposition est faite d'offrir un chèque cadeau de 50 € aux sinistrés ayant déposé un dossier auprès des assistantes sociales. Bien sûr ce n'est qu'un geste de soutien, elle ne substitue en rien aux aides mentionnés plus haut.

Pour : CGT, Solidaire, Unsa

Abstention : FO, Cfdt-Cftc